

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 octobre 2017 – 18 H 45 – MISSON COMPTE RENDU

Le Mardi 17 octobre 2017 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à
BÉLUS	DUFAU DANIEL	X		
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	X		
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	X		
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	X		
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	X		
HABAS	DUPRE HENRIETTE	X		
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	X		
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	X		
LABATUT	DUPONT BERNARD	X		
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES			Bernard DUPONT
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL	X		
MIMBASTE	PAYEN GERARD	х		
MISSON	MAGESCAS BERNARD			Jean-Marc LESCOUTE
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	X		
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	X		
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	X		
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	X		
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	X		
PEY	DUCAMP ROLAND	X		
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE			Jean-Raymond MARQUIER
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL			Didier SAKELLARIDES
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE	X		
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER	X		
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE			Isabelle DUPONT-BEAUVAIS
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL			
POUILLON	DESCAZEAUX HENRI			Patrick VILHEM
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	X		
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	X		
POUILLON	VILHEM PATRICK	X		
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY	X		
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	X		
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE			Thierry GUILLOT
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	X		
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRES MARIE- MADELEINE	X		
TILH	DARRASPEN JEAN	X		
Secrétaire	de séance		LASSE	RRE Serge

Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017
- 2. Ressources humaines : création et suppression de postes suite avancements de grade
- 3. Attribution marché public de travaux : voirie « enrobé »
- 4. Attribution marché public de prestation de services : assurances
- 5. Avenants marchés publics de travaux
- 6. Convention de participation aux frais de la piscine de la commune de Pouillon : actualisation des coûts 2017
- 7. Convention de service partagé restauration ALSH avec la Commune de Pouillon : présentation des coûts 2016/2017
- 8. Habitat : règlement d'intervention Pays d'Orthe attribution fonds de concours logements sociaux Bélus et Labatut
- 9. Lieu du prochain conseil communautaire

Mr Marcos signale qu'il devra partir vers 19h45 et que dans ce cadre, il donne ensuite pouvoir à Jean Dizabeau. Mr Vilhem informe aussi qu'il quittera la séance à 19h45.

Mr le Président propose aux conseillers communautaires de désigner Serge Lasserre comme secrétaire de séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 26 septembre 2017

Document transmis avec la convocation. Mr le Président sollicite les membres du conseil communautaire sur le document. Pas de remarques

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mr le Président mentionne que le service a été questionné pour savoir si l'enregistrement audio des séances était réalisé en application du règlement intérieur. Il explique que cette possibilité avait été posée pour soutenir la DGA dans la rédaction du compte rendu et que cela n'avait pas été réalisé depuis son absence.

Les enregistrements seront donc dorénavant effectués. Cela servira d'outil de relecture en cas de contestation ou de malentendu sur les propos des uns et des autres.

Point 2 - Ressources humaines : création et suppression de postes liés à des avancements de grade

Dans le cadre des évolutions de carrières des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale, après avis favorable de la CAP départementale en date du 5 octobre 2017 sur les propositions d'avancements de grade , il est proposé des créations de postes au 1^{er} décembre 2017, et de supprimer à la même date le poste lié à leur ancien grade.

EHPAD

GRADE ACTUEL	UEL GRADE D'AVANCEMENT		NOMBRE DE POSTES
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	35 h	1

Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	1
Agent social principal de 2ème classe	Agent social principal de 1ère classe	35 h	1
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	35 h	11

Communauté de Communes

GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	QUOTITÉ	NOMBRE DE POSTES
Cadre de santé de 2ème classe	Cadre de santé de 1ère classe	35 h	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	35 h	1
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	35 h	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35 h	4
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	35 h	1
digint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème	28 h	1
Adjoint d'animation	classe	35 h	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35 h	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	35 h	2
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	35 h	2
ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	32 h	5
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	35 h	3

Mr Darraspen pose la question de la nature de l'avancement de grade : ce sont des avancements à l'ancienneté effectués après avis favorable du Président.

Proposition adoptée à l'unanimité

Point 3 – Attribution marché public de travaux : voirie « enrobé »

Le marché est un accord cadre à bon de commande annuel : mini 416 667 euros HT – maxi 666 667 euros HT. Il serait passé pour l'année 2018 et reconductible expressément 3 fois.

Procédure choisie:

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 25 et 28 du décret du n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : procédure adaptée Description du déroulement de la procédure

- Publications auxquelles les annonces ont été envoyées :

Le travailleur landais : 22 juillet 2017

- Dématérialisation de la procédure

L'avis de publicité ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) ont été mise en ligne sur le site : www.landespublic.org le 21 juillet 2017

- Date d'envoi à la publication : 22 juillet 2017
- Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi 15 septembre à 12h00
- Date de réunion de la commission d'appel d'offre : 04 octobre à 9h00
- 7 dossiers retirés sur la plateforme ALPI

- Délai de validité des offres : 90 j

Réception:

- Nombre d'offres reçues : 3

Les entreprises sont : BAUTIAA TP, CASTILLON TP et PINAQUY

Il est proposé l'attribution sur la base de l'entreprise la mieux disante qui est BAUTIAA TP Extrait du bordereau de prix unitaire sur les tarifs les plus utilisés :

Désignation	Unité	CASTILLON TP	BAUTIAA TP	PINAQUY
Matériau concassé 0/20	t	28,00€	<u>24,00 €</u>	25,00€
Ancrage et rabotage	m²	15,00 €	<u>8,50 €</u>	8,80€
Enduit Bicouche	m²	3.50 €	<u>2,85 €</u>	4.90 €
Enduit tricouche	m ²	5,00€	<u>3,80 €</u>	6,80€
Béton bitumineux	t	75,00€	<u>69,50 €</u>	77,00€
Emulsion de bitume	t	600,00€	550,00€	590,00€

Mr Lescoute mentionne une erreur sur le tableau de comparaison, il donne donc les bons chiffres sur les postes béton bitumeux et enduit tricouche (voir surligné).

Mr le Président mentionne la nécessaire vigilance que devront avoir la Communauté de communes et les communes sur la réalisation du programme voirie annuel par l'entreprise retenue.

Proposition adoptée à l'unanimité

Point 4 – Attribution marché public de prestation de services : assurances

Le marché est alloti et est divisé en 5 lots, chacun d'eux donnant lieu à la passation d'un marché distinct, suivant le détail ci-après :

- Lot 1: Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique et pénale des agents et élus
- Lot 3: Automobile et automobile collaborateur
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel CNRACL
- Lot 5: Risques statutaires du personnel IRCANTEC

Délai de validité des offres : 90 j

Procédure choisie:

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 25 et 28 du décret du n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Description du déroulement de la procédure

- Publication auxquelles les annonces ont été envoyées :

Le travailleur landais

- Dématérialisation de la procédure

L'avis de publicité ainsi que le dossier de consultation des entreprises (DCE) ont été mise en ligne sur le site : www.landespublic.org

- Date d'envoi à la publication : 22 juillet 2017
- Date limite de réception des candidatures et des offres : le mardi 19 septembre à 12h00
- Date de réunion de la commission d'appel d'offre : 04 octobre à 9h00

Réception:

- Nombre de plis reçu par lots et dans les délais :
- Lot1: Dommages aux biens
 Lot 2: Responsabilité civile et protection juridique et pénale des agents et élus
 Lot 3: Automobile et automobile collaborateur
 Lot 4: Risques statutaires du personnel CNRACL
 Lot 5: Risques statutaires du personnel IRCANTEC

Il est proposé l'attribution suivante sur la base de l'entreprise la mieux disante :

Lots	Entreprise	Montants HT
Lot 1: dommages aux biens	Société Mutuelle d'Assurances	8 732,79 € (avec franchise
	des Collectivités Locales	300 €)
	(SMACL)	
Lot 2: responsabilité civile,	SMACL	4 402,99 €
protection juridique		
Lot 3: Automobile et automobile collaborateur	SMACL	7 190,71 € (sans franchise)
Lot 4 : statutaire CNRACL	Gras Savoye et Axa	5,99% de la masse salariale brute (soit pour une masse salariale consolidée au 31/12/16 un montant de 66 230 €)
Lot 5 : statutaire IRCANTEC	Gras Savoye et Axa	1,15% de la masse salariale brute (soit pour une masse salariale consolidée au 31/12/16 un montant de 3 670 €)

Mr le Président mentionne que la mutualisation à l'échelle de la nouvelle Communauté de communes permet de faire des économies sur ces postes d'assurance.

Mr Lescoute mentionne la particularité de la couverture d'assurance liée aux Arrigans avec une prise en charge de l'assurance à hauteur de 10 jours au lieu de 30 jours pour le côté Pays d'Orthe. Les nouvelles propositions portent sur une période de carence de 30 jours car le constat est que la plupart des arrêts sont inférieur à 10 jours et ne sont donc pas couverts même par l'assurance à hauteur de 10 jours.

Mr Vilhem pose la question de la couverture des arrêts longue maladie par l'ancien assureur ? Mr le Président passe la parole à Sandrine Lassoureille qui confirme puisque c'est le point de départ de l'arrêt qui est pris en compte.

Mr le Président propose donc l'attribution des lots tels que présentés plus haut.

Adoption de la proposition à l'unanimité.

Point 5 – Avenants marché public de travaux

• Maison de Services au Public - Peyrehorade

Ci-après le récapitulatif de l'ensemble des avenants concernant la construction de la Maison de Services Au Public. Les nouvelles plus-values sont surlignées.

Avenants MSAP au 09/10/2017

Lot 2 - Charpente Bois - Eurobois	
Montant initial du marché HT : 150 276,15€	
Suppression du recoupement de combles en placo (donné au lot 7)	-451,50
Ossature support rail mobile - Salle du Conseil	355,80
total avenants lot 2	-95,70
Nouveau montant marché du lot 2	150 180,45

Lot 4 - Menuiserie alu - Lapègue Habitat		
Montant initial du marché HT : 114 772,30€		
Suppression de la grille Chaufferie 2	-549,90	
total avenant lot 4	-549,90	
nouveau montant marché du lot 4	114 222,40	

Lot 5 - Serrurerie - Metal Concept		
Montant initial du marché HT : 25 348,00€		
Portillon métallique terrasse Ludothèque	620,00	
Fabrication et pose ossature métal pour mur mobile	580,00	
total avenant lot 5	1 200,00	
nouveau montant marché du lot 5	26 548,00	

Lot 6 - Menuiserie Int	érieure - JCB Agencement	
Montant initial du marché HT : 65 185,47€		
Mobilier séparatif CIAS		1 231,00
porte supplémentaire		0,00
placard 6 portes battantes bureau RH		1 306,20
suppression plan vasques		-991,00
meuble paillasse Salle de détente		550,00
meuble paillasse Ludothèque		572,25
suppression déshabilloir en stratifié		-470,00
12 serrures sur portes placards		200,00
	total avenants lot 6	2 398,45
	nouveau montant marché du lot 6	67 583,92

Lot 7 - Plat	rerie - Crépin	
Montant initial du marché HT : 147 894,40€		
Recoupement du combles en placo		451,50
Trappes d'accès au comble		920,00
suppression cloison CIAS (entre bureau 3 et 4)		-436,02
	total avenants lot 7	935,48
	nouveau montant marché du lot 7	148 829,88

Montant initial du marché HT : 124 300,00€		
Poste supplémentaire + wifi		327,57
3 postes Point accès numérique (MSAP)		907,59
boutons appel urgence -7 bureaux MSAP		3 264,40
	total avenants lot 11	4 499,56
	nouveau montant marché du lot 11	128 799,56

lot 12 - Chauffage Ventilation Plomberie - SEFTI	
Montant initial du marché HT : 338 882,54€	
Résilient phonique sous isolant pour plancher chauffant (non réalisé)	-3 003,06
poignées relevables dans WC non posées	-1 116,65
coffret métallique pour répartiteurs chauffage	-2 215,84
total avenant lot 12	-6 335,55
nouveau montant marché du lot 12	332 546,99

lot 13 - VRD - Bautiaa	
Montant initial du marché HT : 178 461,10€	
Niche de comptage AEP posée par régie	-318,00
Coffret gaz fourni posé par GO	-272,00
Coffret C400/P200 posé par GO	-363,00
busage fossé pour aménagement sur voirie publique	3 843,00
suppression poste bastaings	-5 132,40
total avenants lot 13	-2 242,40
nouveau montant marché du lot 13	176 218,70

lot 14 - Espaces Verts - BEVER		
Montant initial du marché HT : 30 942,90€		
Mise en place de poteaux 20/20 classe IV		6 786,00
longrines réalisées par le GO		-3 010,00
végétalisation talus		2 176,00
surface réduite espace vert (cf : option parking)		-1 432,00
	total avenants lot 14	4 520,00
	nouveau montant marché du lot 14	35 462,90

Total des travaux modifiés HT 4 329,94

Montant initial HT	1 598 987,68
NOUVEAU MONTANT du marché	1 603 317,62

Mr le Président soumet la proposition d'adoption des avenants présentés ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité

• Crèche intercommunale - Pouillon

Ci-après le récapitulatif de l'ensemble des avenants concernant la construction de la crèche intercommunale. Les nouvelles plus-values sont surlignées.

Lot 2 - Gros œuvre - Gomes et fils	Gros œuvre - Gomes	et fils
------------------------------------	--------------------	---------

Montant initial du marché HT : 265 052,23€

remplacement voiles par blocs creux -2 252,91

> total avenants lot 2 -2 252,91

Nouveau montant du marché lot 2 *262 799,32*

lot 3 - Charpente - Cazaillon

Montant initial du marché HT : 232 215,64€

Durabilité d'ouvrage de la casquette métallique 5 250,00

> total avenant lot 3 5 250,00

Nouveau montant du marché lot 3 237 465,64

Lot 4 - Etanchéité - Devisme

Montant initial du marché HT : 26 959,15€

modification due à pénurie de poluréthane 228,00

400,00 mise en place chemin de circulation en toiture

> total avenants lot 4 628,00

Nouveau montant du marché lot 4 27 587,15

Lot 5 - Serrurerie - DL Aquitaine

Montant initial du marché HT : 34 979,90€

Suppression de bandeau de rive et ajout de fixations cachées -239,80

> -239,80 total avenant lot 5

Nouveau montant du marché lot 5 34 740,10

Lot 6 - Menuiserie extérieure - Nougarède et fils

Montant initial du marché HT : 65 251,60€

modification fenêtre façade EST et pose de moustiquaires à enroulement 85,84

> total avenants lot 6 85,84

Nouveau montant du marché lot 6 65 337,44

Lot 7 - Menuiserie intérieure - Etchepare

Montant initial du marché HT : 69 784,00€

modification bloc porte 515,18

suppression d'éléments et modification des placards -4 292,54

2 316,22 ajout d'étagères

> total avenants lot 7 Nouveau montant du marché lot 7 68 322,86

lot 13 - Equipements sanitaires - Bobion et Joanin

Montant initial du marché HT : 147 900,00€

Modification équipements sanitaires WC enfants -615,90

> total avenants lot 13 -615,90

-1 461,14

Nouveau montant du marché lot 13 147 284,10

lot 14 - Cuisine - Labruquère

Montant initial du marché HT : 49 986,42€

Modification des équipements 2 026,35 total avenants lot 14 2 026.35

Nouveau montant du marché lot 14 52 012,77

<u>Total des travaux modifiés HT</u> <u>3 420,44</u>

Marché initial HT 1 385 234,48
NOUVEAU MONTANT du marché 1 388 654,92

Mr le Président soumet la proposition d'adoption des avenants présentés ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 6 - Convention de participation aux frais de la piscine de la commune de Pouillon : actualisation des coûts 2017

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2017, Mr le Président propose de valider les montants définitifs relatifs à la prise en charge par la Communauté de communes de coûts piscine de Pouillon :

- Accueil des scolaires (100% mai juin)

prévisionnel : 15 500 euros définitif : 15 737,17 euros

- ALSH (8% activité estivale)

prévisionnel : 2 244,54 eurosdéfinitif : 2 177,38 euros

- TOTAL

prévisionnel: 17 744,54 euros
 définitif: 17 914,57 euros
 différentiel: 170,03 euros

Mr Vilhem pose la question de la présence d'un point piscine au sein d'une crèche notamment pour ce qui concerne l'hygiène.

Mr Vilhem propose que la crèche ait accès à la piscine de Pouillon pour éviter les désagréments de l'hygiène.

Mr le Président précise qu'il s'agit plutôt de petits jeux d'eau pour lesquels du matériel a été acquis mais dont l'eau est changée à chaque utilisation et le matériel nettoyé et désinfecté.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 7 - Convention de service partagé restauration ALSH avec la Commune de Pouillon : présentation des coûts 2016/2017

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 11 mai 2017, Mr le Président propose de valider les montants définitifs pris en charge par la Communauté de communes pour les frais de restauration liés à l'ALSH sur l'année 2016/207 suite à la transmission du décompte définitif :

Charges de rémunération de personnel	18 788,56€
--------------------------------------	------------

Coût annexe rémunération du personnel	2 971,95€
Frais de fonctionnement du bâtiment	3 982,17€
Analyses et alimentation	483,46€
Achats pour alimentation	14 465,15€
TOTAL	40 691,28€

Prévisionnel 2017/2018 (3 acomptes et un bilan définitif en septembre 2018) :

Charges de rémunération de personnel	18 760,51€
Coût annexe rémunération du personnel	2 971,95€
Frais de fonctionnement du bâtiment	3 982,17€
Analyses et alimentation	483,46€
Achats pour alimentation	17 465,15€
TOTAL	43 663,24€

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 8 - Habitat : règlement d'intervention Pays d'Orthe – attribution fonds de concours logements sociaux Bélus et Labatut

Dans le cadre du règlement d'intervention en matière d'habitat social adopté par la Communauté de communes du Pays d'Orthe sur le territoire du Pays d'Orthe, les communes de Bélus et de Labatut ont déposé une demande d'aide.

La commune de Bélus est en cours de rénovation d'une maison pour réaliser 5 logements sociaux dans le cadre d'un conventionnement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

La commune a prévu la création de 2 T2, 2 T3 et 1 T4 et demande une aide de 3000 € par logement. Ainsi l'aide sollicitée auprès de la Commune de commune par la commune est de 15 000 €. La participation de la commune est de 174 770 €.

Le permis de construire a été déposé et accordé le 3 février 2017. Le marché public a été lancé et les travaux sont prévus début 2018.

La commune de Labatut a conclu un bail à réhabilitation avec SOLIHA pour la rénovation d'un logement, actuellement vacant, en logement social de type T5. La participation de la commune est de 27 000 €, ainsi elle sollicite la Communauté pour une aide de 3 000 €.

Mr le Président propose de valider l'intervention de la Communauté de communes au titre du règlement d'intervention en Pays d'Orthe.

Mr Vilhem souhaite savoir si ce règlement d'intervention pourrait être le même pour les Arrigans. Mr le Président précise que pour le moment ces compétences sont exercées de manière différente sur Pays d'Orthe et Arrigans. Cela sera travaillé pour une harmonisation au 31 décembre 2018.

Mr Dupont précise que le travail est lancé, une étude habitat est en cours avec Soliha et une fois l'tat des lieux

Mr Vilhem pose la question d'une aide donnée par la Communauté de communes à Mimbaste il y a quelues années.

Mr Lescoute explique qu'un fonds de concours a été versé à la Commune de Mimbaste pour la construction de logements sociaux neuf sur la base de 3000 euros par logement.

Mr Vilhem demande donc si la Commune peut solliciter une aide de la Communauté de communes si elle réalise des logements sociaux.

Mr le Président lui confirme que la demande peut être posée et qu'elle sera examinée.

Mr Dufau et Mr Dupont ne participent pas au vote puisque les demandes d'aide concernent leur commune.

Point 9 – Lieu du prochain conseil communautaire

Il est proposé de fixer le lieu du prochain conseil communautaire à l'antenne communautaire de Misson, salle des conseillers.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Mr Marquier demande la parole. Mr le Président lui passe la parole.

Mr Marquier mentionne que lors du dernier conseil municipal de Pouillon, Mrs Vilhem et Descazeaux ont tenu des propos outranciers et diffamatoires contre les élus de la Communauté de communes. Il demande à Mr Vilhem de confirmer ces propos.

Mr Vilhem prend la parole en posant son ras-le-bol concernant ces interventions qu'il qualifie de chamailleries. Il ne se souvient pas avoir tenu des propos outranciers, il ne souhaite donc pas répondre aux remarques de Mr Marquier.

Pour sa part, il a eu aussi des retours sur des propos tenus en conseil communautaire en l'absence de Mr Descazeaux et lui-même. Les enregistrements des débats n'ayant pas eu lieu, ce sont aussi des allégations qui ne peuvent être prouvées. Il précise par ailleurs qu'il s'en expliquera avec les personnes concernées.

Pour ce qui concerne son positionnement concernant l'intercommunalité, il affiche effectivement des idées et convictions tranchées notamment sur le fait que l'ensemble des gouvernements, de droite ou de gauche, ont décidé de matraquer les communes et ont créé l'intercommunalité pour ne pas avoir à supprimer directement l'échelon communal mais qui récupère toutes les compétences des communes.

Il mentionne par exemple son refus de voter le transfert de compétence GEMAPI, non pas contre la Communauté de communes mais contre la décision de l'Etat. Il a évoqué aux conseillers municipaux que la règle majoritaire au sein de la Communauté de communes fait que la Commune de Pouillon n'est pas forcément écoutée dans ses votes qui désapprouvent les propositions de la Communauté de communes. Il met en avant qu'il est en accord sur 99% des décisions prises en communauté de communes.

Suite à cette intervention, Mr Marquier reprend la parole et dit à Mr Vilhem qu'il le laisse responsable de ces propos.

Il souhaite également évoquer un deuxième point relatif à la nécessité de ne pas perdre le lien avec la population.

En effet, un gros travail de fond a été réalisé par le Président et les vice-présidents depuis la fusion et il est important de ne pas perdre ce lien avec la population. Il propose que les élus aillent à la rencontre des populations.

Mme Dupré signale que pour sa part elle ne ressent pas cet éloignement car elle est en contact avec la population.

Mme Dupont-Beauvais mentionne aussi que les habitants, s'ils le souhaitent, ont la possibilité de se tenir informés en participant aux conseils communautaires.

Mr le Président évoque effectivement le questionnement lié à la communication auprès des habitants. En effet, il faut arriver à argumenter et à présenter les actions de la Communauté de communes.

Mr Marcos mentionne quand même les remarques liées à l'éloignement de la nouvelle structure. Une réunion de mi-mandat pourrait être intéressante.

Mr Guillot propose d'utiliser les nouveaux moyens de communication numérique.

Mme Siberchicot pose la question du devenir du local de l'office de tourisme situé sur Pouillon notamment dans le cadre de l'audit qualité. Les conditions d'accueil actuelles proposées par la Commune de Pouillon sont médiocres. La Commune de Pouillon est en attente d'une décision de la Communauté de communes pour améliorer cet accueil, la commune fait de nouvelles propositions sur d'autres locaux que ceux actuellement mis à disposition.

Mr Bacheré mentionne aussi l'importance des décisions à prendre et le travail en cours par les équipes notamment le SADI. Il pose aussi le travail de la démarche qualité. Il signale que la convention de mise à disposition des locaux actuels n'est pas signée et ce point est rédhibitoire pour la démarche qualité. Mr Vilhem précise également que le conseil municipal a pris une délibération pour détruire le bâtiment à court terme, il faut donc vraiment savoir ce que va faire la Communauté de communes car ce local, qui propose des conditions d'accueil indignes, sera donc détruit. Mr Vilhem dit être prêt à proposer un autre local adapté notamment avec la possibilité de partager à nouveau le local d'accueil avec l'association Pouillon culture et traditions, ce qui était la solution initiale lors de la création de l'Office de tourisme des Arrigans.

Mr le Président mentionne le travail actuel sur ce sujet et la réunion est prévue cette semaine. Il rappelle les états de lieux actuels et l'importance des analyses des professionnels sur la fréquentation actuelle et les types d'actions menées par l'Office de tourisme. La fréquentation des bureaux d'information diminue de manière globale. Il précise qu'une décision sera prise rapidement.

Fin de réunion 19h45.